

Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Sciences des religions et sociétés »

RNCP31409 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	333, 126, 127
Formacode(s)	14241
Code(s) ROME	K2401, K2107, K1601, K2108
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE D ARTOIS · SIRET : 19624401600016

UNIVERSITE LYON 2 A ET L LUMIERE · SIRET : 19691775100014

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE BORDEAUX III · SIRET : 19331766600017

UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN · SIRET : 19692437700282

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON · SIRET : 13000812100019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Master Mention « Sciences des religions et sociétés » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'analyse des textes religieux (textes fondateurs...)
- La réalisation d'un court métrage documentaire sur le religieux

Le Master Mention « Sciences des religions et sociétés » propose le parcours suivant :

- Histoire des religions
- Sciences de l'éducation
- Philosophie morale et politique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Parcours « Histoire des religions » :
- Connaître les principales religions et des principes de la laïcité sous différents modes disciplinaires : histoire, philosophie, sciences du langage, anthropologie, sciences de l'éducation, sociologie, droit
- Historiciser les religions en interrogeant leurs origines à partir des textes fondateurs

- Parcours « sciences de l'éducation » :
- Analyser les politiques et les pratiques de la laïcité dans les systèmes éducatifs et les programmes scolaires
- Parcours « Philosophie morale et politique » :
- Réfléchir à la gestion des relations interculturelles et sur le vivre ensemble dans les différents types d'états
- Contextualiser les pratiques qui se revendiquent du religieux et questionner la laïcité
- Capacités transversales au diplôme de Master :
- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

P Enseignement

N Activités de services administratifs et de soutien

O Administration publique

Q Santé Humaine et action sociale

- Administrations publiques
- Collectivités territoriales
- ONG
- Institutions internationales
- Gestion des ressources humaines
- Enseignement supérieur
- Recherche

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Historien
- Médiateur
- Enseignant
- Chercheur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 205 €

Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 874
Jugés difficiles à recruter	40 %
Emplois saisonniers	18 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation W0X90 — Professeurs du secondaire W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 189 €
Prise en charge	Branches concernées
7 189 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39464

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	09/2022 – 09/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	3 000 €
Coût moyen par dossier	3 000 €
Durée moyenne	192 h
Période	09/2022
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.